

# DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

### Séance du 16 mars 2021

### Délibération n°13 - 2021 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°, Vu l'article R719-101 à R719-104 du code de l'éducation ; Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

### Article premier:

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 5 578 830.25 euros en réserves.

### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25	
Majorité absolue	19	Membres représentés		
Nombre de pouvoirs	1			

## Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### Délibération adoptée

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 103 12021

Document mis en ligne le : 26 103 1 2021